Vernouillet 28

Publié le : 10/09/2025
Damien Stépho - Maire de Vernouillet

Vernouillet, le 04/09/2025

ARRÊTÉ DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Direction des Services Techniques Municipaux
DS/CC/JC/AM/2025/242
Réf. : 2025-Arrêté-242-DA-DOMO ELEC-59 rue de Torçay-ELEC.docx

RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR ENEDIS
59 RUE DE TORCAY

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,
Considérant la réalisation **de travaux de raccordement électrique pour ENEDIS, 59 rue de Torçay,** par la société **DOMO ELEC – TSA 54050 5 RUE D'IMBERMAIS – 28500 TREON** et ses prestataires ou sous-traitants,

ARRÊTÉ :

Article n°1 : La circulation des véhicules sera **perturbée du lundi 22 septembre 2025 au mercredi 01 octobre 2025** de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués, avec une circulation alternée manuellement ainsi qu'une vitesse limitée à 30 km/h.

▶ 59 RUE DE TORCAY

-

Article n°2 : **L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie, de la police, de la gendarmerie, des concessionnaires des réseaux, des véhicules de collecte des déchets et des propriétés riveraines sera maintenu ainsi que l'accès aux piétons et cyclistes.**

Article n°3 : Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule en infraction au présent arrêté, fera l'objet d'une verbalisation. Une mise en fourrière pourra faire l'objet d'une prescription par l'autorité habilitée.

Article n°4 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins du demandeur.
L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article n°5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article n°6 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur de **DOMO ELEC,** et les Agents placés sous leurs autorités, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE VERNOUILLET (Eure-et-Loir)

Le Maire
Damien STEPHO

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire
HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre
BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex
Tél. : 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr

Ville amie des enfants